

**SALLE DE LA QUINTAINE
TARIFICATION DES LOCATIONS
A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022**

DUREE DE LOCATION	Profil des locataires						Options			
	Commune			Hors Commune			Employés communaux			
	Particuliers	Associations Syndicats partis politiques	Entreprises CE Autres	Particuliers	Associations Syndicats partis politiques	Entreprises CE Autres				
1/2 journée (6h) 9h-15h / 18h-0h	110 €	50 €	275 €	350 €	400 €	110 €	20 €	100 €	5€/m ²	
Journée (9h-18h)	220 €	100 €	495 €	550 €	600 €	220 €	30 €	200 €		
Après-midi + Soirée (15h-4h)	330 €	200 €	700 €	850 €	950 €	330 €	60 €	300 €		
Week-end (ven 15h-Dim 18h)	550 €	300 €	1 400 €	1 650 €	1 800 €	550 €	80 €	120 €/4h* Toute tranche de 4h commencée est due		
Supplément ménage obligatoire	150 €						60 €	90 €		

Caution de 1000 € restituée totalement ou partiellement au locataire à l'issue de l'état des lieux de sortie, en fonction des éventuelles dégradations constatées, y compris le non respect des règles d'hygiène élémentaires ou la perte éventuelle des clés qui lui seront confiées à l'entrée dans les locaux).

*L'option "Gradins" implique la présence du régisseur technique de la salle pour lequel l'amplitude horaire de travail ne pourra excéder 12h (incluant une pause minimum de 30mn toutes les 4h) et dont la vacation devra se terminer au plus tard à minuit.
Avec ou sans gradins, l'organisation d'un spectacle (concert, thé dansant, dîner spectacle, soirée cabaret,...) implique la présence d'un **agent se sécurité incendie** (niveau SSIAP 1) à la charge du locataire (**obligatoire à partir de 50 personnes**).

** Sous réserve de la participation du locataire pour l'installation et le rangement (minimum 2 personnes)